

COMMUNE de VAL DE LOUYRE ET CAUDEAU
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 30 AVRIL 2026
A SAINT LAURENT DES BÂTONS A 20 HEURES 00

Présents : BIJOU Clément, CAILLAUD Catherine, ETCHEGARAY Patrick, MOTTET Laurence, LALOT Benjamin, TAULOU Marie-Claire, GENSOU Denis, GRELLETY Annie, LE ROUX Gilles, VIGIER LUZINIER Marie-Thérèse, TAULOU Patrice, LE COCGUIC Jean, SCHILLINGER Catherine, TEIXEIRA CASTRO Vitor, HUART Emilie, GRELLETY Emilie, COLET Bastien, GINTRAT Sandy, DUCENE Philippe, AGRAFEUIL Liliane, BENCHAREL Marie-Christine, LEYMA Cyril, FONSECA José

Excusés : Néant

Madame HUART Emilie est désignée secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Fonctionnement

- Approbation des P.V du conseil municipal du :
 - 5 février 2026
 - 21 mars 2026
 - 30 mars 2026
- Personnel création de poste
- Gîte d'étape : contrat de travail: ajustement des horaires
- autorisation de recrutement d'agents de remplacement
- ATD (Agence Technique Départementale)
 - approbation des statuts modifiés
 - Désignation de délégués
- C.C.A.S
 - composition du conseil d'administration
 - adhésion aux organismes partenaires
 - adhésion à l'association Ville Amie des Aînés
- Adhésion au label ville européenne
- Adhésion à l'association les Pieds dans le Plat
- Commissions
 - Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales

- Economie / Finances

- Compte rendu des décisions du maire
- Acquisition de terrain
- Vote Comptes Financiers Uniques (CFU)
 - C.C.A.S
 - Cabinet dentaire
 - Ecole/Cantine/Garderie
 - Eglise
 - Logements Sociaux
 - Voirie
 - Budget Général

- Vote du taux des impôts communaux
- Vote des budgets 2026 :
 - * Budget Principal
 - * Budget C.C.A.S
 - * Budget Cabinet dentaire-pôle santé
 - * Budget Eglise
 - * Budget Ecole/Cantine/Garderie
 - * Budget Logements aidés
 - * Budget Voirie

I FONCTIONNEMENT

Approbation des procès-verbaux des séances du 4 février et du 21 mars 2025

Les conseillers municipaux ont tous été destinataires des procès-verbaux des séances du 4 février et du 21 mars 2025.

Le Maire soumet ces procès-verbaux aux membres du conseil municipal qui les approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 mars 2026

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal du 30 mars 2026. Monsieur Cyril LEYMA souhaite émettre une observation. Il indique qu'il n'est pas précisé dans le procès-verbal que les documents n'étaient pas projetés sur écran (il y a eu un défaut de fonctionnement) et qu'il était donc difficile de suivre tous les énoncés, et voter en conséquence.

Par ailleurs, il fait part de son étonnement de ne voir aucun conseiller municipal de Saint-Laurent des Bâtons dans la commission voirie.

Monsieur Philippe DUCENE fait remarquer que, pour la commission des finances, il n'a pas été tenu compte de la proposition du groupe de l'opposition de le nommer et qu'un autre conseiller de leur groupe a été proposé. Il conteste la légalité de cette procédure.

Le Maire propose de surseoir à l'approbation de ce procès-verbal. Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de surseoir à l'approbation de ce procès-verbal et précisent que ces observations seront à rajouter au procès-verbal du 30 mars 2026.

Personnel - Création de postes

Le conseil municipal à l'unanimité valide :

- la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet affecté au secrétariat et à la comptabilité à compter du 15 mai 2026,
- l'adaptation du poste d'agent d'accueil-entretien du gîte « L'école » de Saint-Laurent des Bâtons à sa fréquentation. Ce poste passe à 4h par moi sur toute l'année.
- le principe de création de postes d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles ainsi que pendant les congés annuels (services techniques et administratifs) et pour surcroît de travail.

Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)

Le Maire informe le conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les nouveaux statuts de l'ATD et confirment que l'assemblée sera représentée par le Maire, membre titulaire de droit.

Conseil d'administration du C.C.A.S : Détermination du nombre de membres siégeant au CA du CCAS et élection des membres "élus" du CCAS

Madame Catherine CAILLAUD, 1^{ère} adjointe explique aux membres du conseil municipal que le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administratif présidé par le Maire. Son conseil d'administration est composé de membres élus parmi les conseillers municipaux ainsi que des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou développement social menées dans la commune.

Chaque renouvellement du Conseil municipal entraîne une élection des nouveaux membres du conseil d'administration du CCAS.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant.

Ce nombre ne peut être inférieur à quatre, considérant que doivent figurer, a minima :

- un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département,

Elle propose donc au conseil municipal de fixer le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS à 8, en plus du maire.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le nombre de membres composant le conseil d'administration du CCAS à 8 en plus du Maire président de droit et élisent les membres :

* représentant les membres du conseil municipal : Mesdames Catherine CAILLAUD, Marie-Thérèse VIGIER-LUZINIER, Emilie GRELLETY et Marie-Christine BENCHAREL,

* représentant des institutions ou associations :

- association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions :

Madame Françoise LIPCHITZ

- associations familiales : Monsieur Fabien SAJOU
- associations de retraités : Monsieur Guy TRAPY
- associations de personnes handicapées : Monsieur Alexandre LANGLAIS

Les membres du conseil municipal décident que ce conseil d'administration élira son vice-président.

CCAS – Adhésion à l'UNCCAS et à l'UDCCAS

Madame Catherine CAILLAUD, adjointe déléguée au CCAS, à la santé et aux solidarités indique la nécessité d'adhérer à l'UNCCAS (Union Nationale des CCAS) et à l'UDCCAS (Union Départementale des CCAS)

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'adhérer à l'UNCCAS (montant de la cotisation annuelle à ce jour 73€ par an) ainsi qu'à l'UDCCAS (montant de l'adhésion à ce jour 120 € + 0,087€ par habitant soit environ 259 € par an) et précisent que ces frais seront affectés au budget du CCAS.

Adhésion au réseau francophone des Villes Amies des Aînés (V.A.A)

Le Maire expose au conseil municipal que face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le réseau francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident l'adhésion de la collectivité au réseau francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS), désignent en tant que représentant titulaire Catherine CAILLAUD pour représenter la collectivité au sein de l'association. Ils s'engagent à verser annuellement la cotisation d'un montant de cinquante euros, montant déterminé en fonction du nombre d'habitants.

Commission de contrôle des liste électorales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de renouveler la commission de contrôle des listes électorales. En effet, l'article R. 7 du code électoral prévoit que, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle des listes électorales prévues à l'article L. 19 du code électoral sont nommés après chaque renouvellement intégral des conseils municipaux et pour une durée de trois ans.

Conformément à la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016, la commission de contrôle des listes électorales est composée, dans les communes de plus de 1 000 habitants, uniquement de conseillers municipaux. Trois conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau et appartenant à la majorité municipale ainsi que deux conseillers appartenant à l'opposition. Ni le Maire, ni les adjoints ayant délégation, ne peuvent siéger à cette commission.

Dans ce cadre légal, le Maire propose de soumettre aux services préfectoraux la composition suivante :

- membres titulaires : Emilie HUART, Gilles LE ROUX, Bastien COLET, Liliane AGRAFEUIL, José FONSECA
- membres suppléants : Annie GRELLETY, Sandy GINTRAT, Marie-Thérèse LUZINIER-VIGIER, Marie-Christine BENCHAREL, Cyril LEYMA.

Le conseil municipal à l'unanimité valide la liste proposée par le Maire.

Candidature au label Ville Européenne

Madame Laurence MOTTET expose au conseil municipal que la commune de Val de Louyre et Caudeau compte un grand nombre d'europeens (près de 15% des électeurs sans compter les britanniques).

Considérant que la commune de Val de Louyre et Caudeau place la coopération européenne et internationale au cœur de sa stratégie de développement et de rayonnement

Considérant que les associations des Jeunes Européens - France, du Mouvement Européen - France et de l'Union des Fédéralistes Européens ont pour objet de promouvoir les valeurs européennes ainsi que de favoriser un sentiment de citoyenneté européenne auprès du grand public ;

Considérant que ce label vise à faire vivre l'esprit européen dans les communes au moyen d'actions concrètes et pro européennes réparties en quatre thématiques : la pédagogie, la coopération, la citoyenneté et la culture ;

Considérant que les objectifs visés par ce label concordent avec les ambitions poursuivies par la commune de Val de Louyre et Caudeau, à savoir la promotion et le développement de la citoyenneté européenne sur son territoire ;

Considérant que l'obtention de ce label permettrait à la commune de Val de Louyre et Caudeau d'intégrer un réseau de communes solidaires et impliquées pour une Europe des territoires ;

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à candidater pour la commune au label Ville Européenne et à signer la charte d'engagement. Il désigne Madame Laurence MOTTET référente pour ce dossier.

II ECONOMIE FINANCES

Compte rendu de décision du Maire

Le Maire rend compte aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation de missions complémentaires (art. L212-22 du CGCT).

Depuis la dernière séance, le 8 avril 2026, il a pris la décision de fixer le montant du loyer mensuel de l'épicerie commerce multi-service (bail commercial) à 500 € HT soit 600 € TTC, et de fixer la date d'effet du bail au 9 avril 2026.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité prennent acte de cette information.

Achat de terrain – Saint-Laurent des Bâtons

Le Maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu d'acquérir un terrain situé à Saint-Laurent des Bâtons. En effet, les services compétents en matière d'assainissement collectif de l'agglomération du Grand Périgueux, au cours d'une réunion sur site, ont fait part des difficultés de fonctionnement de cette station d'épuration et indiqué la nécessité pour la commune d'acquérir un terrain aux abords pour créer un nouveau système de station d'épuration.

Le propriétaire du terrain riverain de la station est d'accord sur le principe de céder une partie de cette parcelle au prix de 10 € le m².

Les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d'acquérir une partie entre 600 et 800 m² de la parcelle A n°796 au prix de 10 € le m².

Vote des C.F.U : Comptes Financiers Uniques

Le Maire, Monsieur Clément BIJOU, présente les C.F.U du budget principal et des budgets annexes. Puis, le Maire sortant Monsieur Philippe DUCENE, ayant quitté la salle, il les soumet au vote.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2026		
<u>Budget Principal de la commune :</u>		
<i>Investissement</i>	Déficit	1 271 013,81 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	1 746 105,86 €
<u>Budgets annexes de la commune</u>		
CABINET DENTAIRE PÔLE SANTE		
<i>Investissement</i>	Déficit	81 175,97 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	15 441,77 €
ECOLE-CANTINE-GARDERIE		
<i>Investissement</i>	Déficit	15 697,73 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	97 565,49 €
C.C.A.S.		
<i>Investissement</i>	Résultat	0 €
<i>Fonctionnement :</i>	Excédent	4 022,44 €
EGLISE		
<i>Investissement</i>	Excédent	10 549,54 €
<i>Fonctionnement :</i>	Excédent	22 474,36 €
LOGEMENTS SOCIAUX		
<i>Investissement</i>	Déficit	22 566,17 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	98 523,47 €
VOIRIE		
<i>Investissement</i>	Excédent	12 143,12 €
<i>Fonctionnement</i>	Excédent	24 750,40 €

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les C.F.U de la commune, budgets annexes et budget principal.

Après présentation des restes à réaliser dépenses et recettes, le Maire propose les affectations de résultats :

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 :

En fonction des restes à réaliser en dépenses et en recettes, les excédents de fonctionnement sont ainsi affectés :

<u>Budget Principal de la commune :</u>	
<i>Investissement :</i>	815 920,22 €
<i>Fonctionnement :</i>	930 185,64 €
<u>Budgets annexes de la commune :</u>	
LOGEMENTS SOCIAUX	
<i>Investissement</i>	75 957,30 €
<i>Fonctionnement</i>	22 566,17 €
CABINET DENTAIRE – PÔLE SANTE	
<i>Investissement</i>	9 528,88 €
<i>Fonctionnement</i>	5 912,89 €

EGLISE	
<i>Investissement</i>	1500,88 €
<i>Fonctionnement</i>	20 973,48 €
ECOLE-CANTINE-GARDERIE	
<i>Investissement</i>	95 917,36 €
<i>Fonctionnement</i>	1 648,13 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal approuvent ces affectations de résultat.

Vote des taux 2026

Le Maire propose au Conseil Municipal le vote des taux des impôts sans augmentation, il rappelle que la taxe d'habitation s'applique uniquement sur les résidences secondaires. Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2026 pour les trois taxes directes locales, à l'unanimité retiennent les taux portés sur l'état 1259 : "Etat de notification des taux d'imposition" qui sont des taux moyens pondérés, sans augmentation.

Désignation	Taux définitivement fixés	Vérification des calculs	
		Bases d'imposition 2026	Produit correspondant
Foncier bâti	51,61	2 007 000	1 035 813 €
Foncier non bâti	96,95	93 200	90 357 €
TH sur les R.S	13,04	785 900	102 481 €
Total			1 228 651 €

Total sur lequel s'applique un coefficient correcteur d'un montant de -263 291 €

Le Maire précise que les taux réellement applicables à chacun des trois villages seront déterminés par les services fiscaux.

Budget Primitif 2026 : Commune

Le Maire expose que ce budget, premier du mandat, pose une ligne claire : un budget à la fois prudent dans ses équilibres et ambitieux dans ses priorités. Il traduit nos engagements et organise, de manière progressive et responsable, la mise en œuvre de notre projet communal.

Il s'articule autour de priorités concrètes qui concernent directement nos habitants : la voirie, l'éducation, la solidarité et la lutte contre l'isolement des aînés, l'attractivité du territoire et l'information aux habitants, ainsi que le soutien au vivre ensemble et au monde associatif.

Puis M. Jean LE COGUILIC délégué aux finances, présente sur écran et donne lecture aux Membres du Conseil Municipal chapitre par chapitre du Budget Primitif de la commune, dont le total s'élève en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de : 2 827 725,22 €,
- en section d'investissement à la somme de : 3 792 319,20 €.

Le conseil municipal à 18 voix pour, 5 voix contre (Philippe DUCENE, Liliane AGRAFEUIL, Marie-Christine BENCHAREL, Cyril LEYMA, José FONSECA) approuvent le budget principal 2026 de la commune.

Monsieur Philippe DUCENE fait part de ses observations qu'il demande d'annexer au procès-verbal.

Budget Primitif 2026 : budgets annexes

Puis, sous la même forme, M. LE COCGUIC présente les budgets, que M. le Maire soumet successivement au vote :

BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES 2026	
CABINET DENTAIRE PÔLE SANTE	
<i>Investissement</i>	109 136,78 €
<i>Fonctionnement</i>	32 528,88 €
ECOLE-CANTINE-GARDERIE	
<i>Investissement</i>	80 848,73 €
<i>Fonctionnement</i>	427 571,46 €
C.C.A.S.	
<i>Investissement</i>	0 €
<i>Fonctionnement :</i>	12 022,44 €
EGLISE	
<i>Investissement</i>	59 429,56 €
<i>Fonctionnement :</i>	7 117,73 €
LOGEMENTS SOCIAUX	
<i>Investissement</i>	121 886,02 €
<i>Fonctionnement</i>	162 957,30 €
VOIRIE	
<i>Investissement</i>	116 009,00 €
<i>Fonctionnement</i>	53 332,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal vote les budgets annexes de la commune 2026.

Fin de la séance à 21 h 30

Monsieur le Maire,

Au nom du groupe d'opposition, je vous demande que ce texte soit repris sans modification au procès verbal du conseil municipal de ce jour, traitant du vote notamment du budget principal de la commune.

Je vous fais d'abord une observation d'importance, car nous n'avons pas reçu en temps et en heure, comme le veut la réglementation, la maquette M 57 avec ses annexes et la note de synthèse.

Certes nous avons reçu des documents qui se veulent pédagogiques, sous forme synthétique mais avec 4 présentations différentes et donc peu lisibles. Ainsi, par exemple, il manque par rapport aux recettes de fonctionnement les chiffres articles par article du BP 2025, section dépenses, pour comparaison avec les crédits nouveaux 2026

De plus, vous nous proposez après le vote du budget principal, le vote des budgets annexes, ce qui n'est pas dans l'ordre des choses, puisque ce sont leurs votes qui déterminent les virements du budget principal pour assurer leur équilibre

Oui, je vous le dis, nous voterons contre ce budget, non par principe mais tout simplement parce que notre analyse est la suivante : votre budget représente un réel danger financier pour les trois villages.

Il y a quelques jours, vous m'avez dit, et à juste titre, que la présentation du budget est un acte fondateur et donc un acte politique : il atteste sans faux semblant un budget de votre signature

De plus nous avons financé par le budget principal 2025 l'entièreté des travaux de l'épicerie, ses aménagements paysagers et la mise en valeur patrimoniale du château de Lostange, fierté du village de Ste Alvère

Le résultat du CFU fait apparaitre, après affectation du résultat, les sommes suivantes :

Budget annexe église : excédent 20 973.48 €

Budget annexe logements sociaux : excédent 75 957.30 €

Budget Budget annexe pôle santé : excédent 10 009.74 €

Budget annexe voirie : excédent en fonctionnement 24 750.40 €

excédent en investissement 12 143.12 €

Budget annexe cantine garderie : excédent 72 496.96 €

Budget annexe CCAS : excédent 4 022.44 €

Soit un total pour les budgets annexes de 220 353.44 €

Pour le budget principal l'excédent après affectation du résultat est de 815 920.22 €

Soit un total de 1 036 273.66 €

En analysant le budget de fonctionnement section dépenses, en vous basant uniquement sur le réalisé 2025, vous augmentez les dépenses de plus de 250 000 €

Je cite :

Chapitre 60 achats + 29 %

Chapitre 61 services extérieurs + 43.80 %

Chapitre 62 autres services + 34 %

Chapitre 64 frais de personnel + 15 %

Chapitre 65 indemnités élus + 16 % et subventions aux associations + 6500€

Cette constatation mérite peut être des réponses à certaines interrogations :

Au chapitre 61 quel est cet article d'un montant de 50 000€ intitulé « études »

Au chapitre 62 y a-t-il des nouveaux honoraires d'avocat, qu'en est il des frais de publicité, de relations publiques, réception

Sans oublier l'abandon de l'article 65 888 pour un montant d'environ 70 000 €

En réalité, en appliquant votre proposition budgétaire, vous nous privez d'environ de 250 000 à 300 000€ au CA 2026

En recettes de fonctionnement, vous avez inscrit les sommes allouées par l'Etat au maximum (sauf je vous l'accorde les droits de mutations) soit une augmentation de 200 000€ 0 De même les recettes fiscales sont augmentées de 60 000€ en sachant que le doublement actuel des allocations compensatrices ne sont pas toujours pérennes

Aussi, nous avons toujours eu un CA de fonctionnement supérieur à 800 000 € ce qui s'est traduit par des investissements importants au service des développements des trois villages, en intégrant des opérations liées au développement durable, élément dont je ne trouve aucune trace dans votre proposition

Tout ceci bien sur dans un contexte mondial chaotique lié au conflit du Moyen Orient qui impactera à coup sur les appels d'offres

Pour conclure cette partie fonctionnement votre virement en investissement, déduction faite du CA, du remboursement du capital, se situe au niveau de 200 000 c'est votre épargne nette, elle semble peut importante au vue de vos ambitions.